

COMMUNE DE LABATIE D'ANDAURE

LISTE DES DÉLIBÉRATION EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Etaient présents : Marc BOISSY, Christophe CHAREL, Christian DEBROUX, Virgile FEROUSSIER, Claire MARQUILLY, Marie RAITBERGER, Robert ROCHEBLOINE, Ginette SERPOLLET.

Absents-Excusés : Laurent COMBAUROURE donne pouvoir à Robert ROCHEBLOINE, Florent ROCHEDY donne pouvoir à Marc BOISSY,

Le conseil municipal a désigné Marie RAITBERGER, secrétaire de séance.

→ **Délibération n°2025-05 – Approbation du Compte Financier Unique CFU 2024**

Le CFU est la nouvelle présentation des comptes locaux. La commune va donc délibérer pour la première fois sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Hors de la présence du Maire, sous la présidence du 2^{ème} Adjoint,,le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2024.

Approuvée à l'unanimité.

→ **Délibération n°2025-06 – Affectation des résultats**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'affectation des résultats tels que présentés par le Maire.

Approuvée à l'unanimité.

→ **Délibération n°2025-07 – Vote des taux d'imposition des impôts locaux**

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025.

Approuvée à l'unanimité.

→ **Délibération n°2025-08 – Vote du budget primitif 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget communal tel qu'il a été présenté ci-dessus, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Approuvée à l'unanimité.

→ **Délibération n°2025-09 – Subvention aux Associations**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement d'une subvention de 100€ aux 6 associations énumérées.

Approuvée à l'unanimité.

→ **Délibération n°2025-10 – Modification des statuts du SIVU-SAIGC-Article 4-Siège social**

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du SIVU SAIGC concernant la modification du siège social.

Approuvée à l'unanimité.

→ **Délibération n°2025-11 – Adhésion de la commune de Silhac au SIVU-SAIGC**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Silhac au SAIGC.

Approuvée à l'unanimité.